



## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2019. Conseil Municipal du 18 février 2019 ASSAINISSEMENT

### I) L'évolution du nombre d'abonnés et la consommation annuelle.

Le nombre de clients assainissement collectif						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	5 971	5 976	6 105	6 181	6 213	4,05 %
Collectivités	-	-	-	68	65	
Professionnels	-	-	-	22	20	
Autres	-	-	-	0	0	
<b>Total</b>	<b>5 971</b>	<b>5 976</b>	<b>6 105</b>	<b>6 271</b>	<b>6 298</b>	<b>5,47 %</b>

Globalement, depuis 2013, le nombre d'abonnés au service public de l'assainissement de la Ville de BOLLENE, a progressé de plus de 4 % pour les particuliers et de 5,47 % en y incluant les collectivités et les industriels, ceux-ci faisant l'objet d'une convention de rejet individualisée.

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	614 825	613 449	566 296	640 294	617 856	0,49 %

Les volumes assujettis à la redevance d'assainissement sont très stables, en augmentant pendant cette période de + 0,49 %, ce qui témoigne également de la baisse générale des consommations d'eau du fait de meilleures utilisations.

### II) **Le montant de la redevance part fermier et part Ville.**

Avec une redevance de 0,75 € au mètre cube et une part abonnement de 21 € par an, le produit d'exploitation de la redevance a généré un produit fiscal de 642.345 € en 2018 en légère diminution par rapport à 2017, de -1,72 %, du fait de la baisse de la redevance, compensant la hausse de celle du Fermier.

Reçu en Préfecture le :	22/02/19
Affiché le :	22/02/19
Notifié le :	
Exécutoire le :	

VU  
Pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal de BOLLENE  
en date du

18 FEV. 2019

Le Maire,

*Marie-Claude Bompard*



Marie-Claude BOMPARD

### **III) L'évolution de la capacité de financement du budget annexe de l'assainissement.**

#### **1) Les dépenses d'exploitation.**

En comparaison avec 2017, les dépenses d'exploitation du budget annexe intègre une refacturation des cadres territoriaux, qui exercent une partie de leurs responsabilités dans le domaine de l'assainissement

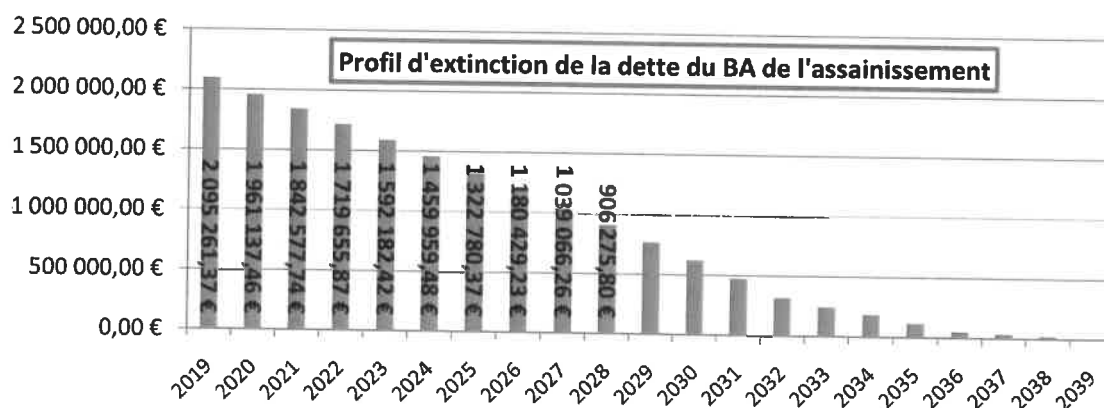
Ces responsabilités concernent 1,71 équivalent temps plein (ETP).

Elles sont exercées en particulier en matière de travaux neufs ou grosses réparations, c'est-à-dire les investissements hors contrat d'affermage (plus de 100 ml de canalisations plus tous les ouvrages), ou encore en matière de suivi des dossiers, comme par exemple les conventions avec l'Agence de l'Eau pour une des deux stations d'épuration ; également pour la mise à jour de schéma directeur d'assainissement en cours de révision.

Une charge de personnel a donc été calculée sur la base prévisionnelle du BP 2018 pour un montant de 124.285 €.

Par ailleurs, les dépenses d'exploitation étant pour la plupart assurées par le Fermier, le BA de l'assainissement intègre sa rémunération pour son activité sur les eaux pluviales, soit un montant calculé selon le contrat de 60.000 €.

#### **2) La dette de l'assainissement**



Avec un encours de 2,095 M€ au début 2019, ce budget est encore endetté. Mais cette dette a été souscrite pour 61 % avant 2008, soit un capital resté dû de 1,268 M€. Pour les 39% restants, soit un capital de 0,827 M€, celui-ci résulte de deux contrats passés en 2009 et 2011.

Le taux moyen de l'encours est de 3,61 % pour une durée résiduelle de 14 ans et 4 mois.

Compte tenu de la capacité de financement (voir ci-après), un remboursement d'une partie de l'encours pourrait être opéré.

### **3) Les investissements réalisés et la capacité de financement.**

Compte-tenu d'une redevance d'assainissement à 0,75 € et de l'abonnement actuel, la consommation stable proche de 618.000 m<sup>3</sup> permet des recettes d'exploitation qui impliquent un autofinancement net du remboursement du capital de la dette de 700.000 € en moyenne.

Celui-ci est complété des recettes de la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC), pour environ 0,2 M€, et du remboursement de la TVA créditrice pour 0,3 M€.

La capacité de financement est donc d'environ 1,2 M€, ce qui a permis d'autofinancer un programme d'investissements de :

<b>PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS REALISES.</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
<i>Total par année .....</i>	<b>2 120 556</b>	<b>1 259 821</b>

CONCLUSIONS PROPOSEES POUR 2019 :

Tels devraient être les paramètres de la prospective 2019 à savoir :

- Pas d'augmentation de la redevance d'assainissement en part fixe et variable.
- Un programme de 1 M€ comprenant le poste de relèvement et les canalisations de la rue du 8 mai 1945 pour 0,6 M€.
- Un éventuel remboursement anticipé d'une partie de la dette ancienne, souscrite avant 2007 et dont les taux demeurent élevés.

